

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONEG

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/C07 DU 17/11/86
Decret n° /MIERFPPS/DGFP/DGPCE
portant reclassement et nomination de Ma-
dame NGONDO née EKAKA Gisèle Attachée des
Affaires de 3° échelon des cadres de la
catégorie A hiérarchie II du Personnel
diplomatique et consulaire.

LE PREMIER MINISTRE

(I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 AOUT 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi N° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des Fonctionnaires ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 62/130MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 /2/
1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/143 du 27/6/61 portant le statut commun
des cadres du personnel diplomatique et Consulaire ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment en son article 1er §. 2 ;
(/u le décret N° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnement indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des Avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 8 AOUT 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation
des Intérim des Membres du Gouvernement ;

.../...

(/u le décret n°85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u l'Arrêté n°353/MTERFPPS/DGTFF/DFP du 16.1.85 autorisant Madame NGONDO née EKAKA Gisèle, Attaché de 3° échelon à suivre un stage de formation en Diplomatie au Cameroun

(/u l'Arrêté n°3646/ETR/SG/DAAF/DP du 8.5.85 portant promotion au titre de l'année 1983 de certains fonctionnaires des cadres des catégories AII et B du Personnel Diplomatique et Consulaire en tête Madame NGONDO Née EKAKA Gisèle;

(/u la lettre n°4397/ETR/CO/SG du 23.8.85 du Secrétaire Général aux Affaires Etrangères, transmettant le dossier de l'intéressée;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°61/143 du 27.6.61 susvisé, Madame NGONDO née EKAKA Gisèle, Attaché des Affaires Etrangères de 3° échelon indice 750 des cadres de la catégorie A Hiérarchie II du Personnel Diplomatique et Consulaire en service au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à Brazzaville, titulaire du Certificat - Stage Diplomatique - délivré par l'Institut des Relations Internationales du Cameroun à Yaoundé, est reclassée à la catégorie A Hiérarchie I et nommée au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères de 1° échelon indice 790. Acc: néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 22 Juillet 1985, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 17 JANVIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGPCE 3
- DGFP/BST 2
- D.G.B. 3
- D.C.E. 2
- SGCM.BC 2
- SG/AFF.ETR. 3
- DOSSIER 3
- Intéressée 1.-